

A V I S

sur le projet de règlement grand-ducal fixant
les modalités de l'aide à la création d'em-
plois d'utilité socio-économique

Par dépêche du 13 février 1984, Monsieur le Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale a soumis pour avis à la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics un projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de l'aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique, aide prévue à titre expérimental par la loi budgétaire pour l'exercice 1984.

La Fonction Publique a reconnu à différentes reprises et continue à reconnaître que, dans l'action gouvernementale en matière économique et sociale, une priorité doit revenir aux mesures destinées à rétablir le plein emploi dans le pays. Ainsi la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics a-t-elle approuvé tous les efforts pour relancer l'économie, pour maintenir le plein emploi et pour créer des emplois nouveaux.

Aussi la Chambre voudrait-elle expressément approuver la finalité de la nouvelle mesure. Tous les efforts de cette nature sont en effet à encourager.

Compte tenu des explications fournies dans l'exposé des motifs et dans le commentaire des articles, la Chambre n'est cependant pas en mesure de se faire une idée précise de la nature concrète des emplois en question et dès lors de juger sur le caractère approprié des modalités inscrites dans le règlement. Elle s'en remet au jugement du Ministre et marque son approbation de principe avec le projet de règlement.

Ainsi délibéré en séance plénière le 13 mars 1984, dix-neuf membres étant présents, le texte ayant été adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire,



Le Président,

